

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

| 1.1 Renseignements généraux   |   |
|---|---|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?  | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?          |
| Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :<br>– PLU ou carte communale ?<br>– élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? | Modification de droit commun n°2 du PLU de la Commune de Saint-Maurice-de-Beynost |

| 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :            |  |
|--|--|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?                  |  |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? |  |

## 2. Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable   |  |
|--|--|
| Qui est la personne publique responsable ?   | Monsieur le Maire, Pierre GOUBET   |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?  | Jérôme Freceon, DSTU, 2, Avenue du Mas Rolland 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST<br>Tél : 04 78 55 83 68. Mail : dstu@saint-Maurice-de-Beynost.fr |
| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. |  |

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCOT ?

|     |     |  |
|-----|-----|--|
| Oui | Non | Oui : le SCOT BUCOPA a fait l'objet d'une révision validée le 26 janvier 2017 et rendue exécutoire le 2 mai 2017 |
|-----|-----|--|

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

|     |     |  |
|-----|-----|--|
| Oui | Non | <p>Oui : il a été approuvé en mars 2014 et il a fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>Le projet concerne une modification du PLU, Par arrêté du Maire en date du 05 février 2018, la procédure de modification n°2 du PLU a été engagée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les principes d'aménagement et de programmation du projet de requalification du secteur « Les Hirondelles », dans le centre de la commune, le long de la route de Genève ;</li> <li>- Ajouter un linéaire de préservation de la diversité commerciale dans le secteur des Foiliets, sur le rez-de-chaussée occupé par des commerces et services de proximité, pour maintenir un centre commerçant et animé ;</li> <li>- Adapter certaines dispositions du règlement écrit du PLU, pour faciliter la compréhension de la règle ou pour améliorer leur cohérence avec l'environnement existant ;</li> <li>- Supprimer les dispositions du règlement écrit du PLU rendues inapplicables suite à la promulgation de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 : Coefficient d'Occupation du Sol (article 14) et superficie minimale de terrain (article 5) ;</li> <li>- Prendre en compte l'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires du Département de l'Ain, datant de septembre 2016 ;</li> <li>- Prendre en compte l'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de Saint-Maurice de Beynost, datant de novembre 2016.</li> </ul> <p>Le dossier est joint en annexe.</p> |
|-----|-----|--|

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?   |   |
|---|---|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?  | 4 069 habitants au 1 <sup>er</sup> janvier 2017   |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?  | 6,99 km <sup>2</sup>  |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?  | 1,3 Ha  |
| Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.<br><b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet | *Zones urbaines :<br>- Zone Ua : surface : 23,2 Ha<br>- Zone Ub : surface : 41,4 Ha<br>- Zone Uc : surface : 50,5 Ha<br>- Zone UL : surface : 14,0 Ha<br>- Zone Ux : surface : 46,8 Ha<br>Total : 175,9 Ha<br><br>*Zones à urbaniser :<br>- Zone 1AUa : 0,8Ha<br>- Zone 1AUb : 1,7 Ha<br>- Zone 1AUc : 1,3 Ha<br>- Zones 2 AU : 5,8 Ha (2,8+ 3)<br>Total : 9,6 Ha |

| 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?  |
|--|
| <b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...) |
| Voir les documents ci-joint.   |

| 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?  |
|---|
| <b>Annexe à joindre</b> : délibération engageant la procédure   |
| L'essentiel du projet de modification vise à requalifier le secteur des « Hirondelles » avec la création de commerces et services en rez-de-chaussée et 58 logements (30 % de logements sociaux), d'une place centrale... |
| Les logements sont tous créés dans le centre urbain dense.  |
| Voir les précisions dans la notice de présentation.   |

| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ? |     |     |
|---|-----|-----|
| Oui   | Non | Non |

| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?   |     |     |                            |
|--|-----|-----|----------------------------|
|  | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :        |     | X   |                            |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? |     | X   |                            |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...  |     |     |   |
|--|-----|-----|---|
|  | oui | non | Le cas échéant, précisez  |
| Les dispositions de la loi Montagne ?<br><a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a> |     | X   |   |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?<br><a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>                 |     | X   |   |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?<br><a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>   | X   |     | Contrat de milieux : Saône, corridor alluvial et territoires associés<br>SDAGE Rhône-Méditerranée |
| Autres :<br>Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...  | X   |     | Communauté de Communes de Miribel et du Plateau   |

|  |
|--|
| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?<br>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
| Précisions apportées dans la notice de présentation en annexe.   |

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

| 4.1 Présentation de votre projet  |  |
|---|--|
| À quel type de commune appartenez-vous ?<br>Sélectionnez dans la liste ci-contre  | Commune péri-urbaine éloignée  |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :   |  |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?<br><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a> | Avec la pression foncière de la Métropole lyonnaise, la Commune de Saint-Maurice-de-Beynost sur la Côtière tend à se développer, il y a une tension forte sur l'immobilier avec une augmentation régulière de la population. |

#### 4.1 Présentation de votre projet

|   |   |
|---|---|
| Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ?<br>Quels besoins en logements cela créera-t-il ?<br>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ?<br>Combien de logements seront réhabilités ?  | L'essentiel du projet de modification vise à requalifier le secteur des « Hirondelles » avec la création de commerces et services en RDC et 58 logements (30 % de logements sociaux), d'une place centrale... (voir précisions dans la notice).<br>Les logements sont tous créés dans le centre urbain dense. |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?<br><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>  | Les logements sociaux sont pratiquement tous occupés. Sur les logements privés, une cinquantaine de logements sont vacants (en règle générale, les propriétaires ne souhaitent pas les louer)   |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.  | Aucune rétention foncière ne sera appliquée.  |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?  | 0   |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ?   | 61 m <sup>2</sup>   |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?<br>Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre   |   |
| <p>Les secteurs concernent le centre urbain dense, il n'y a pas de zone ouverte à l'urbanisation et pas de consommation d'espace supplémentaire.</p> <p>La densité de construction proposée sur le secteur des « Hirondelles » de 80 logements/Ha est largement supérieure aux préconisations du SCOT.</p> <p>La vacance des logements est essentiellement due aux propriétaires qui ne souhaitent pas louer car la commune se situe en zone tendue.</p> <p>Une servitude de mixité sociale est prévue à hauteur de 30 %.</p> |   |
| <b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>   |   |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCOT ?   | Non   |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?<br>S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?  |   |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>  |   |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCOT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>  |   |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?<br>Indiquez lequel et comment il s'applique ?   |   |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)   |   |

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

| <p>                     Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?<br/> <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> </p> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?   |
|---|-----|-----|--|
| Des espaces agricoles ?   |     | X   | <p>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</p> <p>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</p> |
| Des espaces boisés ?  |     | X   | Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)  |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?   |     | X   | Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)   |
| Complétez si nécessaire   |     |     |  |
|   |     |     |  |

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

| <p>                     Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?<br/> <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> </p>    | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br>Et quels sont les enjeux identifiés ?                |
|---|-----|-----|--|
| <p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>  |     | X   | Le projet n'a aucun impact sur le site Natura 2000 situé au sud de la Commune. |
| Un parc naturel national ou régional ?  |     | X   |  |
| Une réserve naturelle nationale ?   |     | X   |  |
| Un espace naturel sensible ?  |     | X   |  |
| <p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p> |     | X   | Le projet n'a aucun impact sur les ZNIEFF situées au sud de la Commune.        |
| <p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>  |     | X   |  |
| Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?   |     | X   |  |

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

|   |     |     |  |
|---|-----|-----|--|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>  | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| <p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p> |     | X   |  |
| Complétez si nécessaire   |     |     |  |
|   |     |     |  |

#### 4.4 Continuités écologiques

|   |     |     |  |
|---|-----|-----|--|
| <p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>   | Oui | Non | <p>Le PLU de 2014 a pris en compte les continuités écologiques et les données du SRCE (tome 1 du rapport de présentation de 2014 à partir de la page 143). Le zonage a été défini en fonction (zone N sur la côtière, protection des haies, ripisylves et boisements,...).</p> <p>Voir document en annexe</p>  |
| <p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p> |     |     | <p><b>*Trame verte du SRCE :</b><br/>                 Saint Maurice de Beynost est concerné par un réservoir de biodiversité à préserver ou à remettre en bon état. Il s'agit du parc de MIRIBEL JONAGE.<br/>                 Les réservoirs de biodiversité correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.</p> <p><b>*Trame bleue du SRCE :</b><br/>                 Saint Maurice de Beynost est concerné par un cours d'eau reconnu d'intérêt écologique pour la trame bleue. Il s'agit du canal de MIRIBEL JONAGE pour lequel un objectif de remise en bon état est fixé au SRCE.<br/>                 La côtière de la Dombes a été identifiée au SCRE come un espace perméable terrestre à perméabilité forte.<br/>                 Voir plans et compléments dans le rapport de présentation ci-joint</p> |

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

|  |     |     |  |
|--|-----|-----|--|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| <p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>                             |     | X   |  |



| 4.5 Paysage, patrimoine bâti  |     |     |   |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?<br><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br>Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ?<br><a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>                             |     | X   |   |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?   |     | X   |   |
| Éléments majeurs du patrimoine ?<br><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>   |     | X   |   |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?   |     | X   |   |
| Complétez si nécessaire   |     |     |   |
|   |     |     |   |

| 4.6 Ressource en eau  |     |     |   |
|---|-----|-----|---|
| <b>Captages</b>   |     |     |   |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br>Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  |     | X   |   |
| Autres captages prioritaires ?  |     |     |   |
| <b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>  |     |     |   |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?  | X   |     |   |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?<br><a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a> | X   |     |   |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?   | X   |     | Infiltration des eaux pluviales à la parcelle                   |
| Complétez si nécessaire   |     |     |   |

| 4.7 Sols et sous-sol  |     |     |   |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?<br><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br>Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?  |     | X   |   |



## 4.7 Sols et sous-sol

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?<br><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>          | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br><br>Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|-----|-----|---|
| <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>  |     |     |   |
| Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ?<br><a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a> |     | X   |   |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?  |     | X   |   |
| Complétez si nécessaire  |     |     |   |

## 4.8 Risques et nuisances

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?<br><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br><br>Et quels sont les enjeux identifiés ?   |
|---|-----|-----|---|
| Risques ou aléas naturels ?   | X   |     | Risque sur les crues torrentielles (zone Bta) : à noter : le PPRN ne tient pas compte des ouvrages de rétention d'eaux pluviales créés sur le Nord de la commune pour diminuer les risques. |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?   | X   |     |   |
| Nuisances ?   | X   |     | Sonores (RD 1084) : le projet prévoit un retrait par rapport aux nuisances de la RD 1084.   |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?   | X   |     | Les arrêtés préfectoraux sont mis à jour dans le cadre du projet de modification du PLU   |
| Complétez si nécessaire   |     |     |   |

## 4.9 Air, énergie, climat

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?<br><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br><br>Et quels sont les enjeux identifiés ?             |
|---|-----|-----|---|
| Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire   | X   |     | Gare, réseau de transport en commun, sortie d'autoroute et aire de covoiturage. |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?  |     | X   |   |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?   |     | X   |   |
| Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou   |     |     |   |

#### 4.9 Air, énergie, climat

|   |     |     |   |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?<br><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?<br><br>Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| projet de PCAET) ?  |     | X   |   |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?   |     | X   |   |
| Complétez si nécessaire   |     |     |   |
|   |     |     |   |

### 5. Annexes (rappel)


**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

|   |  |                          |
|---|--|--------------------------|
| Coordonnées de la personne à contacter  | Annexe 1 ci-jointe   | <input type="checkbox"/> |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi   | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI   | <input type="checkbox"/> |
|   | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur                             | <input type="checkbox"/> |
|   | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration  | <input type="checkbox"/> |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint  | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous   | Délibération prescrivant la procédure  | <input type="checkbox"/> |
| Pour les procédures d'évolution   | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS<br>Projet de règlement AVANT/APRÈS<br>Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous   | Cartographie du PADD<br>Autres (OAP, ...)  | <input type="checkbox"/> |

### 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

|  |                           |   |
|--|---------------------------|---|
| Date : 06/07/2018<br>Lieu : SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST | NOM : GOUBET<br>SIGNATURE | PRENOM : Pierre<br> |
|--|---------------------------|---|

## ANNEXE 1 **Contacts**

| Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier<br>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. |   |
|---|---|
| Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple   | Jérôme Frecenon, Directeur des Services Techniques et Urbanisme   |
| Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel  | Mairie de Saint-Maurice-de-Beynost<br>2, Avenue du Mas Rolland<br>01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST<br>Tél : 04 78 55 83 68<br>Mail : <a href="mailto:dstu@saint-maurice-de-beynost.fr">dstu@saint-maurice-de-beynost.fr</a> |

